

Monsieur le Président, pendant les deux dernières semaines, la question de la Domtar a souvent été soulevée ici à la Chambre, et je pourrais dire au secrétaire parlementaire du ministre que ce n'est pas simplement le 4 mars qu'on n'a pas été satisfait de la réponse du gouvernement, nous ne l'avons pas été dans toutes les questions et dans toutes les réponses que nous avons reçues du gouvernement en ce qui touche à ce dossier.

Le 4 mars je posais la question suivante: Est-ce que le gouvernement pourrait devenir actionnaire de la Domtar? Est-ce que cela est une des options qui seraient considérées? Et, deuxièmement, je cherchais une assurance qu'aucune discrimination ne serait portée contre la société Domtar étant donné que 45 p. 100 de ses actions sont détenus par des agences du gouvernement de la province de Québec. Je n'ai obtenu aucune réponse à ma première question. Et jusqu'ici, il paraît que le gouvernement ne veut pas répondre à cette question: Quelles sont les options qui sont maintenant en jeu et qu'on pourrait utiliser pour assurer que cet important projet soit continué en vue d'aider l'économie de l'Estrie dans la province de Québec?

De plus, vendredi dernier, le premier ministre a rencontré le premier ministre de la province de Québec. Il nous avait promis de discuter du projet Domtar avec M. Lévesque. Mais sa «poche» était vide; il n'avait rien à offrir et M. Lévesque a été obligé d'admettre qu'il n'a rien reçu du gouvernement fédéral en ce qui touche au projet Domtar.

En effet, nous avons appris en fin de semaine que la Domtar considère maintenant un investissement majeur au Minnesota, ce qui représentera beaucoup pour le marché du papier fin aux États-Unis et, effectivement, ce qui empêcherait l'implantation de ce projet dans l'Estrie, et ce qui pourrait bénéficier à l'économie de la province de Québec ainsi qu'au domaine de l'emploi des Québécois dans l'Estrie.

Mais, ce qui nous trouble de notre côté, ce sont les contradictions entre les déclarations officielles du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) d'un côté et du premier ministre (M. Mulroney) de l'autre.

Le 8 novembre, monsieur le Président, une politique a été annoncée par le ministère touchant les modifications apportées au programme de développement industriel régional. Et parmi les modifications qui ont été introduites le 8 novembre dernier, apparemment, comme politique du gouvernement, on a déclaré que, dans l'avenir, les sociétés de la Couronne n'auront pas droit à des subventions de ce ministère. Cette politique a été répétée dans les prévisions budgétaires du ministre qui ont été publiées il y a à peine deux semaines. Effectivement, c'est une politique du ministère et il est très clair que les fonctionnaires du ministère comprennent que les sociétés de la Couronne... les filiales des sociétés de la Couronne telles que la Domtar seraient exclues des subventions, de la possibilité de l'assistance financière du gouvernement. Mais quand nous avons interrogé le premier ministre, il a dit: Non, ce n'est pas ma politique. Et, effectivement, le 1^{er} mars, il disait que c'était l'interprétation qui était donnée par les fonctionnaires du ministère, mais ce n'est pas mon interprétation ni celle de mes collègues. Il y a là une contradiction absolue, monsieur le Président.

Plus récemment, le 11 mars, le ministre est enfin revenu à la Chambre et, en réponse à des questions que l'on posait à la

L'ajournement

Chambre, le ministre disait que dans les deux déclarations, la déclaration du premier ministre: que l'on peut donner des subventions à la société Domtar, et la déclaration de son ministre: qu'une société comme la Domtar ne serait pas admissible... n'aurait pas le droit d'accepter ces subventions... malgré la contradiction, le ministre dit que les deux déclarations sont entièrement consistantes l'une envers l'autre.

Deuxièmement, monsieur le Président, ce qui me trouble comme porte-parole de mon parti, ce n'est pas simplement la discrimination envers une société de la Couronne, une filiale, c'est la discrimination envers les pauvres provinces et, en particulier, envers la province de Québec.

Au Québec, la structure industrielle est très différente de celle de l'Ontario, par exemple, et ce grâce à la Caisse de dépôt et placement du Québec, grâce à l'intervention de la Société générale de financement, grâce à la participation de l'État dans l'industrie de la province d'une manière qui n'existe pas dans le reste du pays. Cette discrimination a été ignorée dans la politique du ministre du 8 novembre.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous sommes insatisfaits des réponses que nous avons obtenues du gouvernement.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la question qui est posée ce soir par l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a trait, je pense, à la question à laquelle le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déjà répondu. Il fait également état de questions auxquelles le ministre ou le premier ministre (M. Mulroney) n'auraient pas répondu. Dans tous les cas, en faisant référence à tous les dossiers et à toutes les questions qui ont été posées en cette Chambre, je pense que mon honorable collègue aurait avantage à revoir les notes, et j'aimerais lui souligner également qu'à une question posée par l'honorable collègue de Shefford (M. Lapierre), posée, justement, au moment du débat d'ajournement, mardi soir dernier, j'ai donné une réponse à notre honorable collègue.

Dans cette réponse, je faisais également état de la situation chez la Domtar et des raisons qui ont motivé la décision. J'aimerais inviter mon honorable collègue à revoir l'ensemble des réponses qui ont été données dans le dossier et à se référer au compte rendu des Débats du 12 mars 1985, où déjà je répondais à la question de notre collègue de Shefford sur la Domtar.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Il convient, puisque la Chambre ne siégera pas ce jour-là, de signaler que l'on célébrera dimanche la fête de saint Patrick. C'est une fête qui est très chère à tous ceux qui sont Irlandais ou souhaiteraient l'être ce jour-là. La fête de saint Casimir tombait, bien sûr, le 4 mars et je l'ai célébrée tranquillement, tout comme je me prépare à célébrer les fêtes de saint Vladimir de Kiev et de Saint Stanislas de Cracovie, le saint patron de la Pologne. Saint Stanislas occupe maintenant une place privilégiée dans le calendrier des saints sous le pape actuel, mais je puis vous assurer que saint Patrick continuera d'être révééré partout où il y a un soupçon de vert ou un peu de boniment.